

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **10 janvier 2011**

Délibération n° 2011-1977

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Corbas

objet : Aménagement du carrefour entre le boulevard Jean Mermoz (RD 148) et la rue de l'Aviation -
Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : jeudi 30 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Appell (pouvoir à Mme Pédrini), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Cochet (pouvoir à M. Petit), Ferraro (pouvoir à M. Serres), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 10 janvier 2011**Délibération n° 2011-1977**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Corbas

objet : **Aménagement du carrefour entre le boulevard Jean Mermoz (RD 148) et la rue de l'Aviation - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Département du Rhône et la Communauté urbaine de Lyon ont décidé de réaménager l'intersection du boulevard Jean Mermoz (route départementale n°148) avec la rue de l'Aviation à Corbas, en créant un carrefour giratoire afin d'améliorer la sécurité des déplacements dans un quartier en développement.

Ce carrefour est constitué de quatre branches : deux branches de domanialité départementale (boulevard Jean Mermoz RD 148) et deux branches communautaires (rue de l'Aviation).

Ce projet relève simultanément de la compétence de deux maîtres d'ouvrage soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Compte tenu des caractéristiques propres à l'opération, en termes d'unité fonctionnelle, de contraintes techniques, de calendrier, le Département du Rhône et la Communauté urbaine de Lyon ont décidé de désigner un maître d'ouvrage unique en application de l'article 2-II de ladite loi n° 85-704 du 12 juillet 1985.

L'opération sera donc réalisée par le Département du Rhône dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique à conclure avec la Communauté urbaine.

Le financement des travaux de voirie sera réparti au prorata de la domanialité des branches du carrefour. Le montant total des travaux est estimé à 320 000 € TTC et la participation de la Communauté urbaine s'établit ainsi à 50 % de ce montant, soit 160 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'opération d'aménagement du carrefour entre le boulevard Jean Mermoz (RD 148) et la rue de l'Aviation à Corbas,

b) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Communauté urbaine et le Département du Rhône.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1647 le 10 janvier 2011.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 204 130 - fonction 822 pour un montant de 160 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 janvier 2011.